

Date de convocation : 12/12/2016

Date d'affichage : 12/12/2016

## REUNION DU 19 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le dix-neuf décembre 2016 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A. HENOCQUE – M. CAILLEUX – Ph. BARBE - C. BOURDELET– E. BLONDIN – N. BIGOT – C. DEVILLERS – M. DEVAUCHELLE – M-H. TIRE– D. MALLET- F. GALAND – B MAQUIGNY et E. CRUSEL formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : J-J DOUZENEL qui a donné pouvoir à M. CAILLEUX

C DAMIS qui a donné pouvoir à D. MALLET

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Hangar Agricole.
- Panneau rue d'Eu Hautebut

1) Procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2016 : adopté à l'unanimité.

2) Hangar Agricole (point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire expose que faute de place suffisante, il a été convenu avec Monsieur SIMON Didier de l'occupation de son hangar agricole par du matériel communal moyennant un loyer de 200€ par an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au versement dudit loyer.

3) Acquisition par le Conservatoire du Littoral des parcelles H103 et 338 au lieu-dit « courant séry » « La Dune »

Maître RICHIR, notaire a fait connaître au Conseil Départemental de la Somme son intention d'aliéner les parcelles citées. S'agissant d'un secteur d'intervention du Conservatoire du Littoral, le Conseil départemental a délégué au Conservatoire du Littoral son droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, le Conservatoire du Littoral envisage donc d'acquérir la parcelle H338 située en zone de préemption et la parcelle H103 située hors zone de préemption. D'après le Conservatoire du Littoral, l'objectif sur ces parcelles est de conserver des pratiques agricoles en lien avec la profession et en privilégiant les professionnels locaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité concernant cette opération.

#### 4) Programme d'Action de Prévention des Inondations

La commune en qualité d'acteur du territoire va bénéficier des actions qui participeront à assurer la sécurité des personnes et des biens. A ce titre et dans le cadre de la solidarité territoriale, la participation financière de la commune s'élève à 111 886€ pour les cinq prochaines années à venir (2017-2021)

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une participation financière communale contribuant à la réalisation des actions prévues dans la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière établie dans ce cadre.

Il est précisé qu'aucune habitation n'est à préserver pour la commune. Les sommes pour 2020 et 2021 sont trop importantes.

Woignarue : - Taux : 9.88 %  
- Montant total : 111 886 €  
- 2017 : 14 347 €  
- 2018 : 7 135 €  
- 2019 : 6 786 €  
- 2020 : 42 697 €  
- 2021 : 40 921 €

Maurice CAILLEUX demande s'il n'est pas possible d'étaler les sommes sur 10 ou 20 années.

Le Conseil Municipal se prononce à 10 voix contre et 5 voix pour la participation financière, la commune participant déjà à l'entretien de la digue.

Monsieur BARBE Philippe intervient « nous ne votons pas contre le renforcement de la digue, nous votons contre les sommes demandées en 2020 et 2021.

Monsieur CAILLEUX Maurice intervient concernant la participation de la commune de Woignarue au PAPI.

Monsieur DEVILLERS Claude et Monsieur CAILLEUX Maurice estiment que la réalisation de la digue en 2001, la réalisation des épis devant Cayeux appelée protection des zones urbanisées du Vimeu peuvent être considérées aussi comme des premiers plans d'action de prévention des inondations et qu'ainsi la répartition de la participation des communes à ces ouvrages devrait être aussi à la surface et non à hauteur de 10 % pour Woignarue étant donné qu'il n'y a aucune habitation à protéger sur le territoire, seul le camping et la station d'épuration se trouvent sur la zone. La rentabilité de ces équipements étant sans aucune mesure comparable au potentiel fiscal engendré par les habitations et les équipements des communes urbanisées du secteur des bas-champs.

5) Rue d'Eu Hautebut (ajout de ce point à l'ordre du jour)

Il a été demandé à la commune un panneau « SAUF RIVERAIN » pour la rue d'Eu à Hautebut afin d'éviter aux riverains un détour puisque la route est en sens interdit.

Un arrêté municipal sera pris dans la semaine et sera transmis en gendarmerie.

6) Réévaluation de la Cantine Scolaire

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par le restaurant CHES TROES PIOTS COECHONS.

Il est précisé que le prix du repas de cantine n'a pas évolué en 5 ans. Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de 10% soit 5€50 le repas.

Le prix du ticket de cantine étant de 3€ pour les habitants de la commune et de 4€ pour les extérieurs, le Conseil Municipal à 14 voix pour et une abstention (Monsieur GALAND, celui-ci étant le gérant du restaurant), accepte la proposition du restaurant et définit les tarifs comme suit :

Ticket jaune (commune) : 3€50 au lieu de 3€

Ticket rose (extérieur) : 4€50 au lieu de 4€

Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter de la rentrée des vacances de Noël soit dès le 3 janvier 2017.

7) Collège Joliot Curie Mers Les Bains séjour en classe de neige, séjour en Italie

Vu la demande du Collège Joliot Curie de Mers Les Bains pour les séjours suivants :

- Séjour en classe de neige du 29 janvier au 3 février 2017 : 7 enfants de la commune sont concernés
- Séjour en Italie du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017 : 5 enfants de la commune sont concernés

Il est précisé que deux enfants participent aux deux séjours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 40€ par élève, qu'il n'y aura qu'une seule participation de la commune pour les enfants participant aux deux séjours. Soit la somme de 400€.

8) Somme Numérique : Charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables

Il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une charte de fonctionnement du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables, elle a pour objet de constater l'existence du nouveau service mis à disposition de ses membres et de leurs composantes par le Syndicat Mixte Somme Numérique, dénommé « dématérialisation des flux comptables » et d'énoncer les conditions à remplir pour en bénéficier.

Cela représente une contribution pour 840 habitants de 58€80.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

#### 9) Reprise de concessions

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer la reprise d'une concession pleine terre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité arrête le tarif d'une reprise de concession pleine terre à 150€

#### 10) Divers

Monsieur le Maire évoque l'adoption des statuts de la CCBM, et notamment le nom de la Communauté de Communes depuis le regroupement avec les 7 communes de Yères et plateaux.

Le Conseil Municipal est contre le nouveau nom de la Communauté de Communes proposé « Villes Sœurs », celui-ci n'étant pas représentatif pour les autres communes.

Il est évoqué également les travaux effectués sans autorisation au chemin du lavoir, un courrier recommandé a été envoyé, mais les propriétaires ne se sont pas manifestés et aucune demande de régularisation n'a été déposée en Mairie. Il sera pris contact avec le service urbanisme de la CCBM afin de connaître la marche à suivre afin d'engager des poursuites.

Plusieurs mobil homes ont été installés sur un terrain Côte d'Onival, un courrier a été adressé aux propriétaires, sans réponse également de leur part.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h50.